

# MAIRIE DE DOUAINS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix mai deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Catherine COUÂNON, Maire  
MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints  
M Jean-Louis GUETTARD, Philippe UHGETTO, Philippe MARIE,

### **Etaient absents excusés :**

Michel LE MORVAN, Dominique TIRON  
Mme Sandrine PRUNIER BOSSION ayant donnée pouvoir à Catherine COUÂNON

Bernard UGUEN a été élu secrétaire de séance,

-----

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019 est approuvé.

### **DELIBERATIONS**

- **Délibération pour autorisation de commerces ambulants sur la voie publique (délib n° 28.2019)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de la préfecture informant qu'il était nécessaire de refaire les délibérations et arrêtés concernant la gratuité de l'emplacement de commerces ambulants sur la commune.

En effet, l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques énonce le principe selon lequel « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ... »

Madame Le Maire propose donc aux conseillers de fixer cette redevance à 15 euros par an, pour les commerces ambulants installés sur la voie publique de la commune.

Le conseil municipal accepte à la majorité que la redevance soit fixée à 15 € par an par tacite reconduction. (1 abstention M. MARIE, 1 Contre M. LEROY)

Madame le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Participation aux dépenses de fonctionnement du collège Léonard de Vinci à Saint Marcel (delib n° 29.2019)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Maintenance des Equipements Sportif (SIGMES) la commune de Saint Marcel assure la gestion des équipements sportifs du collège Léonard de Vinci et en assume seul les frais de fonctionnement.

Dès lors, sur la base du volontariat et de la solidarité, une participation financière des communes de résidence des enfants qui bénéficient de ces installations, est demandée chaque année.

Par délibération en date du 29 mars, le conseil municipal de Saint Marcel a reconduit le montant de la participation pour l'année 2019, soit 100 € par élève.

En conséquence, il est demandé à notre conseil de délibérer pour savoir si notre commune consent à apporter sa contribution, en acceptant de prendre en charge les frais inhérents à 1 élève, soit 100 €

Le conseil municipal accepte à la majorité cette proposition (1 abstention M MARIE)

Madame le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- **Convention comité des fêtes (delib. N° 30.2019)**

Madame Le Maire a établi une convention pour le prêt du matériel et du mobilier pour le comité des fêtes en création.

Après lecture de la convention,

Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil municipal valide la convention entre la mairie et le comité des fêtes. (1 abstention M MARIE)

Madame le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**SNA**

**Tout à égout**

La prochaine réunion concernant le tout à égout aura lieu le 07 juin prochain.

Madame Le Maire a rencontré le service assainissement SNA à Douains, qui a informé que le raccordement est prévu en 2021.

**Plan vélo : aménagement des communes**

A l'occasion du plan vélo, lancé par SNA, la communauté d'agglomération organise un recensement des infrastructures cyclables et les activités liées au vélo.

Il est donc demandé à la commune de recenser les types d'aménagements existants ou en projet.

Le conseil municipal propose la création d'une cyclable sur la route d'accès au cimetière.

**Tracé RD75**

Madame Le Maire a rencontré Monsieur Lehongre lors de la dernière réunion de l'association des maires de Pacy-sur- Eure l'informant que le giratoire ne se ferait pas.

Le Département propose un sens unique route de Brécourt jusqu'à la RD75.

M Guettard demande un visionnage des plans pour la prochaine réunion. Un rendez-vous va être programmé pour la mise en place d'un feu en boucle.

**BILAN COMMISSIONS**

- **SIVOS**

Le conseil d'école a eu lieu le 25 mai 2019.

Les parents d'élèves et les enseignants remercient la commune pour le don des étagères et des livres.

Journée de grève du personnel du SIVOS : il n'y a pas eu de service minimum mis en place. Il est rappelé que tous les parents n'ont pas la possibilité de faire garder leur enfant.

Monsieur Sanson a demandé un aménagement sécurité au niveau du virage car une voiture bélier pourrait s'introduire. Les gendarmes sont intervenus à ce sujet, la mise en place de barrières n'est pas envisageable car cela bloquerait le passage des tracteurs, ils préconisent la pose de bordures défensives sur le trottoir.

Les effectifs de l'école sont en baisse, 110 enfants prévus à la rentrée de septembre.

Monsieur Leroy demande s'il y a eu des faits de bagarres à relater. Monsieur Serrano informe que depuis qu'Olivier organise le midi des jeux dans la cour, ce qui permet de calmer les enfants.

- **Travaux**

Le dossier ADAP est en cours. Les diagnostics ont été établis par la société SOCOTEC et les travaux de mises aux normes seront programmés sur 3 ans

- **CCAS**

Une sortie Laser Game est programmée le 1<sup>er</sup> juin, 6 enfants sont inscrits.

Le repas des anciens est prévu le 15 septembre. Cette année le CCAS a décidé d'offrir le colis et le repas, il n'y aura plus de choix à faire.

Le CCAS finance pour la rentrée de septembre 2019 le transport scolaire aux enfants de la commune de Douains.

L'aide au permis de conduire est renouvelée.

**DIVERS**

Les permanences de la mairie se feront uniquement les mardis pendant les vacances de Juillet et Août.

Madame Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire la demande de prêt (tables, bancs) au moins 15 jours en amont.

Madame Le Maire va mettre en place un arrêté sur la commune concernant la consommation d'alcool sur les lieux publics. Celle-ci est interdite.

Monsieur Serrano demande s'il est possible de mettre quelque chose en place au niveau de l'intersection de la route de GOURNAY et chemin des ALLAIN car les gens roulent vite. Madame le Maire informe qu'il y a déjà une priorité à droite chemin des Allains.

Fin de la séance 00h00

Le maire  
Catherine COUÂNON

Catherine COUÂNON Maire	Bernard UGUEN 1 <sup>er</sup> adjoint	Vincent LEROY 2 <sup>ème</sup> adjoint	Ulric SERRANO 3 <sup>e</sup> adjoint
Philippe UHGETTO	Philippe MARIE	Sandrine PRUNIER BOSSION Absente excusée	Dominique TIRON <i>Absent excusé</i>
Jean-Louis GUETTARD	Michel LE MORVAN <i>Absent excusé</i>		